

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

10.06.2021 – Début de séance : 20h00 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire  
Convocation du 04.06.2021

### En présence de :

François COLLIN – Maire

Philippe MOREL – 1<sup>er</sup> adjoint

EYRAUD Nathalie ARMAND – 2<sup>ème</sup> adjoint et secrétaire de séance

### Conseillers Municipaux :

Jean-Christophe

Guy GAUTHIER

Bernard JOURDAN

Christian SAUVA

Damien HORLAVILLE

Delphine REY

Présence d'un représentant du Dauphiné Libéré

### Absent :

Jean-Pierre GAUTHIER : non excusé

## 1/ Attribution des travaux « façade de la Mairie »

### Lot CHARPENTE :

La mairie a reçu 2 devis pour le lot « Charpente » : un de la SARL MOTTY CHARPENTE et un de la SARL GRIVEL-EYRAUD.

La SARL MOTTY CHARPENTE est plus chère de 3 674,20 € HT, ce qui s'explique par le fait qu'elle propose de faire « une cassure » du toit puis de le prolonger tandis que la SARL GRIVEL-EYRAUD propose quant à elle prolonger la pente du toit existante.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la proposition de la SARL GRIVEL-EYRAUD (Jean-Christophe EYRAUD a quitté la salle du fait de son implication professionnelle avec la SARL Grivel – Eyraud et ne prend donc pas part au vote). Le Conseil Municipal valide la proposition de la SARL Grivel-Eyraud.

### Lot MACONNERIE :

La mairie a reçu 2 devis pour le lot « Maçonnerie » : un de la Société REY-NOVATION et un de la Société BLANC et FILS.

La Société BLANC et FILS est plus chère de 7 335,99 € HT, ce qui s'explique par le fait qu'elle devra faire appel à un sous-traitant pour réaliser ces travaux.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la proposition de la Société REY-NOVATION (Delphine REY ayant été écartée du vote).

Ces travaux sont financés à hauteur de 8 100 € HT au titre de la DETR et de 10 800 € HT par le Département.

---

## 2/ Coupes de bois

---

L'AFAB (Association Forestière pour l'Aménagement des Boisements) a contacté la Mairie avec l'ONF afin de procéder à des coupes sur des parcelles communales (3 parcelles en dessous de chez L. SERVEL). Cette coupe se monétise 15 € la tonne.

---

## 3/ Epareuse : demande de subvention à la Région

---

L'épareuse ne peut être subventionnée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le Maire propose au Conseil de solliciter un aide de la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement des Territoires (FRAT) pour un montant de 12 800 € HT. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

---

## 4/ Recensement de la population 2022

---

Le recensement de la population qui devait se dérouler en 2021 a été reporté en Janvier 2020 à cause de la pandémie.

De même qu'il en avait été décidé en 2021, Nathalie ARMAND sera nommée coordonnateur communal. La mairie est chargée d'en faire la déclaration auprès des services compétents.

---

## 5/ Location de la salle polyvalente

---

Le règlement de l'utilisation de la salle polyvalente a été mis à jour.

Toute demande de réservation de la salle polyvalente doit se faire auprès de Marylène ACHIN, secrétaire de Mairie.

Le prix de la location reste inchangé :

**90 €/j pour les résidents le Commune**

**150 €/j pour les personnes extérieures à la Commune**

Un chèque de caution de 300 € sera demandé pour la location et sera restitué lors de l'état des lieux en fin de manifestation.

L'accès à la mezzanine **EST STRICTEMENT INTERDIT.**

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Des portants et des cintres inviolables ont été achetés pour la salle polyvalente.

Il est également prévu de remplacer les matériels de nettoyage (balais...)

La salle des Associations (Bibliothèque) est gratuite et réservée aux associations ou manifestations à but non lucratif; le nombre de personnes pouvant y accéder étant réduit de par sa surface.

---

## 6/ Subvention à l'association « Bien chez Soi »

---

Suite à la demande reçue par courrier de l'association "Bien chez Soi", Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention pour 200,00 €, comme l'année précédente.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

---

## Questions diverses

---

- a) Madame VIRLY avait déposé une demande pour récupérer les barrières du “pont du Motty” qui ont été remplacées. Le Conseil émet un avis favorable à cette requête.
- b) Les clés de la bibliothèque sont sécurisées dans un coffre accessible uniquement à Monsieur Le Maire et aux bénévoles de la bibliothèque afin éviter la multiplication de jeux de clés et en réduire ainsi les risques de pertes .
- c) Les pneus du tractopelle doivent être remplacés. Nous ne trouvons aucun fournisseur à même de nous en proposer. Delphine REY se renseigne auprès de son mari qui utilise des engins de chantier également afin de savoir où il s’approvisionne en pneus de rechange.
- d) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les ERP doivent être équipés d’un défibrillateur. Afin de mettre en conformité la salle polyvalente, la commune est en attente de nouveaux devis, le coût est estimé à environ 1 300 € HT.
- e) Organisation des élections départementales et régionales : compte tenu qu’il y a 2 élections en même temps et compte tenu aussi des contraintes sanitaires, la salle de la Mairie est trop exiguë. De ce fait, le bureau de vote a été déplacé à la salle polyvalente sur .
- f) Une décharge sauvage a été découverte à Pouillardencq sur le terrain de M. GRAS. La gendarmerie est intervenue et les auteurs ont été contraints de nettoyer et ont reçu un rappel à la loi.
- g) La Mairie a reçu 4 demandes d’accès à l’eau hors assainissement. Le Conseil réfléchit à mettre en place un règlement de l’eau sur la Commune.
- h) Le Conseil travaille également sur la refonte du règlement du Cimetière qui est obsolète.
- i) La rétrocession du Monuments aux Morts à la Commune par le Département a été accepté moyennant une redevance de 350 €.
- j) Les panneaux d’entrée et sortie d’agglomération sont arrivés et seront nommés comme suit :  
**Lesdiguières Commune du Glaizil, Les Amars Commune du Glaizil, Pouillardencq Commune du Glaizil....**
- k) Certaines tuiles de la Chapelle de Pouillardencq sont détériorées et tombent. Nous allons demander à la SARL MOTTY CHARPENTE qui avait fait les travaux de venir voir pour les remplacer (assurance décennale).
- l) Un tirage au sort pour désigner les jurés d’assises aura prochainement lieu à Aubessagne parmi les administrés de la commune inscrits sur les listes électorales.

Vu pour être affiché le \_\_\_\_\_, conformément aux prescriptions de l’article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fin de séance : 22h25